



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale  
De l'Alimentation,  
De l'Agriculture  
Et de la forêt



## **Présentation du projet de Comité spécialisé DFCI/prévention des risques d'incendie de forêt**

**Octobre 2022**

### **1) Contexte**

- Projet qui s'inscrit :
  - En application du **programme régional de la forêt et du bois** (et notamment de la fiche-action 4.3 « garantir la pérennité d'un haut niveau d'efficacité de la DFCI »)
  - Dans le **prolongement des Assises nationales de la forêt et du bois** (2 fiches-action dédiées à la DFCI)
- Projet qui s'intègre dans le **processus initié par M. le préfet de zone** « réflexions partagées sur la stratégie de prévention des risques feu de forêt à l'horizon 2030 »
- Projet qui s'inscrit enfin comme une initiative régionale pour faire entendre notre voix dans le cadre des missions nationales qui ont été lancées :
  - Mission interministérielle d'expertise conjointe demandée au CGEDD, à l'IGA et au CGAER sur l'extension des zones à risques d'incendie de forêt cité précédemment,
  - Mission de conseil sur la politique de prévention contre les incendies et son articulation avec les autres politiques publiques, lancée le 16 mars 2022,
  - Mais aussi mission parlementaire en préparation.

Il est nécessaire aujourd'hui de **réfléchir à une évolution de la stratégie zonale de prévention des feux de forêt, mais aussi de réussir à mieux impliquer l'ensemble des acteurs concernés** et de s'assurer de la bonne cohérence et de la complémentarité entre les politiques de l'Etat et celles des collectivités locales.

## 2) Pourquoi un comité régional spécialisé au sein de la CRFB ?

L'implication des collectivités locales et notamment des conseils régionaux dans la DFCI est différente selon les régions.

Le **niveau régional restera un niveau privilégié** pour impliquer l'ensemble des acteurs locaux concernés par la problématique.

Les commissions régionales de la forêt et du bois ont, quant à elles, vocation à traiter de tous les sujets relatifs à la forêt et sa protection, et notamment, dans notre région, sa protection contre les incendies - en témoigne la fiche-action 4.3 « garantir la pérennité d'un haut niveau d'efficacité de la DFCI » du programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Du fait de sa co-présidence Etat-Région, **la CRFB permet aussi d'assurer une meilleure cohésion entre l'action de l'Etat et celle de la Région pour l'ensemble des actions qu'elle valide.**

Or, l'article D113-14 du code forestier stipule que *«la commission régionale de la forêt et du bois peut créer en son sein des comités spécialisés auxquels elle confie la préparation de certains travaux. Ces comités peuvent s'adjoindre des experts extérieurs à la commission ».*

Il était donc possible, dans ce cadre de mettre en place, en PACA (et peut-être aussi à terme dans les autres régions concernées par la zone « dpfm »), un **comité régional DFCI au sein de la CRFB** pour traiter, au niveau régional et en concertation Etat/Région, de l'ensemble des problématiques liées à la prévention des incendies de forêt.

Ce comité n'aura pas compétence pour travailler sur la lutte contre les incendies de forêt, et il devra au besoin être complété par d'autres instances.

**En PACA, la création de ce comité spécialisé DFCI a été décidée par le préfet de Région et le Président du Conseil Régional lors de la CRFB du 17 mai 2022.**

## 3) Rôle de ce comité en région SUD Provence-côte d'Azur

Ce comité spécialisé a pour **vocation première d'être un lieu de dialogue régional, d'échanges et de concertation entre les acteurs du territoire**, sur les questions de prévention des risques d'incendie de forêt.

Il aura comme mission de revisiter l'ensemble des composantes de la prévention feux de forêt pour lesquelles une approche régionale serait pertinente et adaptée, de formuler des pistes d'amélioration et de proposer des actions opérationnelles pour faire évoluer la stratégie et les pratiques régionales :

- Urbanisme : PPRIF et Porter à connaissance (état des lieux, doctrine régionale...), interfaces,
- Forêt : comment la rendre plus résiliente, concilier économie et DFCI, état des lieux des équipements DFCI, point sur les PDPFCI, etc.
- Agriculture : coupures agricoles, pastoralisme, reconquête agricole, etc.
- Biodiversité : comment concilier la prise en compte de la biodiversité avec la DFCI ?
- Prévention : culture du risque, campagnes de communication, organisation des dispositifs de surveillance, OLD, cartographie des zones à risques, etc.

Les objectifs généraux de ce comité spécialisé DFCI peuvent être résumés comme suit :

Lieu d'échange et de concertation de niveau régional, regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la DFCI, et dont l'objet est, au niveau régional, de :

- Contribuer à la mise en œuvre du volet DFCI du Programme régional forêt bois (PRFB),
- Proposer des actions permettant d'améliorer la prévention des incendies de forêt et la culture du risque,
- S'assurer du maintien en conditions opérationnelles des équipements DFCI en place,
- Contribuer au développement des nécessaires synergies entre les politiques, les programmes et **optimiser les divers financements** en place dans la région,
- Contribuer à améliorer l'articulation entre les différents enjeux des territoires et les impératifs de DFCI,
- Contribuer, dans une vision ascendante et par des remontées de terrain, à l'évolution de la réglementation ainsi qu'à l'évolution de la stratégie zonale.

#### 4) Composition et modalités de fonctionnement

##### Attendus :

- permettre à l'ensemble des acteurs concernés par les incendies de forêt de contribuer à l'amélioration de la prévention,
- identifier les sujets prioritaires à traiter au niveau régional (en lien et en complémentarité avec les sujets traités au niveau national, zonal et départemental), en matière de prévention des incendies de forêt, et les traiter, pour proposer des actions à mettre en œuvre au niveau régional par chaque structure concernée et contribuer à identifier des propositions/réponses/solutions pour accompagner ces structures

### **Composition :**

- Possibilité ouverte à tous les membres de la CRFB « concernés » d'être représentés au sein de ce comité + sollicitation/désignation experts et de représentants de structures non représentés dans la CRFB, notamment :
  - des représentant des DDT(M)s
  - des représentant des services d'incendie et de secours
  - des représentant des CCFF
  - l'Entente pour la forêt méditerranéenne

### **Modalités de fonctionnement :**

- **Mise en place d'un bureau, composé des services de l'Etat en région (Préfecture/SGZDS/DPFM, DRAAF, DREAL) et de la Région, chargé d'animer le comité, d'arrêter les priorités d'action et d'organiser le fonctionnement de celui-ci**  
***Nota : la mise en place de ce bureau regroupant services de l'Etat et de la Région est aussi un objectif majeur de la création du comité régional.***
- Le comité se réunira 2 fois par an avec un ordre du jour très ouvert et avec appel à propositions auprès de tous les membres avant la réunion (objectif : permettre l'expression de tous)
- Création de groupes de travail spécifiques à chaque sujet qu'il aura été décidé de traiter. La composition du groupe (+ pilote/animateur) sera validée par le comité. Validation en comité des propositions des groupes de travail.

\*\*\*